

Réf: Dossier 387563

Avis de constitution

SOCIETE « AGENCE RAY CAMARA » en abrégé « ARC »

Siège Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI
REMBLAIS, Lot 839, Ilot 64

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 11/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGENCE RAY CAMARA » en
abrégé « ARC »

Objet : TOURISME, COMMERCE, EVENEMENTIEL

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI
REMBLAIS, Lot 839, Ilot 64

Dirigeant(s) Mme CAMARA RAIMATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-02340 du 07/03/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14670/GTCA/RC/2025 du 07/03/2025

